

/ COMMUNIQUE LAPAS DU 17 MARS 2020 /

Nous, membres de LAPAS – responsables / chargé.e.s / directeur.rice.s / assistant.e.s de production, administration, diffusion de compagnies, ensembles, bureaux de production ou indépendants – exprimons aujourd’hui notre inquiétude quant à l’impact sur les professionnel.le.s du spectacle vivant des mesures de restrictions prises pour endiguer la pandémie de Covid19.

Dans cette situation, dont nous mesurons la gravité sanitaire, nous affirmons la nécessité de **préserver la solidarité professionnelle et de défendre un traitement solidaire à l’attention des compagnies afin de limiter les impacts sur les plus précaires** : les artistes, les techniciens et les professionnel.le.s de l’administration (production, diffusion, administration etc.) intermittent.e.s mais aussi indépendant.e.s ou structuré.e.s en micro-entreprise ; autant de professionnel.le.s dont le statut est aujourd’hui fragilisé par les annulations et reports. Notre inquiétude se dirige aussi vers les bureaux/agences de production et diffusion, pour la plupart non subventionnés, et dont la prestation est généralement annexée sur l’activité des compagnies.

Nous souhaitons vivement que les préconisations du Syndec soient suivies par ses structures adhérentes ainsi que par l’ensemble des acteurs du secteur, préférant à la « rupture pour force majeure » **un « traitement solidaire des situations », des accords à l’amiable, le paiement d’indemnités aux compagnies comprenant les rémunérations de toutes les équipes attachées au spectacle, des reports quand ceux-ci sont possibles**. Il est important d’être conscient.e des conséquences des reports sur le calcul des indemnisations, de l’impact indirect des annulations ou reports sur la diffusion des compagnies, et **des conséquences lourdes des annulations de résidences sur l’avenir des spectacles en création et sur leurs équipes**.

Nous **appuyons les demandes de constitution d’un fonds national de soutien exceptionnel au spectacle vivant**, essentiel au niveau national pour éviter un traitement inégal entre des territoires où régions et agences régionales pourraient mettre en place des mesures de soutiens et des territoires où il n’y aurait aucune mesure mise en place. Nous saluons à ce titre tout dispositif d’aide mis en place très rapidement par les institutions et collectivités pour soutenir le secteur.

Si ce fonds national de soutien se centre sur une aide aux lieux, nous souhaitons qu’il soit mentionné et défini clairement le **devoir de soutien aux compagnies**, afin que cela ne relève pas du bon vouloir des organisateurs (comme c’est le cas dans la négociation des contrats de cession pour requalifier la clause de force majeure en accord à l’amiable avec indemnisation) mais bien d’un devoir de solidarité.

Enfin, nous appuyons la demande de **mesures de la part de l’UNEDIC sur le traitement des dossiers des intermittents qui s’étudieraient au cas par cas**, et en attestons sa nécessité urgente.

LAPAS est disponible et mobilisé face à la présente situation et dans le dialogue, avec ses membres et les acteurs du secteurs, sur les actions à mettre en œuvre et réactions à préconiser.